



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Vendredi 31 juillet 2026

Préservation de la LODEOM : un signal essentiel pour les entreprises ultramarines

Le **Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Réunion** prend acte de l'engagement de la **Ministre des Outre-mer**, relayé par la presse, en faveur du maintien du dispositif de soutien à l'emploi **LODEOM** et à l'investissement **RAFIP** à la Réunion.

En abaissant les charges sociales pour la **LODEOM** ou en aidant l'investissement pour le **RAFIP**, ils vont bien au-delà de simples avantages fiscaux.

Il s'agit **d'outils stratégiques** pour soutenir l'emploi, stimuler l'investissement et renforcer la compétitivité de notre économie insulaire, particulièrement fragilisée par des **surcoûts de production** et des **chocs économiques à répétition**.

La **LODEOM** et **RAFIP** participent ainsi à la diversification de notre économie et à la réduction de notre dépendance aux importations.

La **motion commune des acteurs économiques**, signée à la **CCI Réunion** en 2024, ainsi que les **tables rondes** organisées au sein de la Chambre de Commerce et d'Industrie en 2025 et 2026 avec les députés et sénateurs ont permis de porter la parole des entreprises dans les différentes missions d'études réalisées par le **Gouvernement** et les **parlementaires** sur ces dispositifs.

Nous restons attentifs aux débats à venir au Parlement pour leur **maintien** dans la **loi de finances 2027**, ainsi qu'aux entretiens annoncés sur la réforme.

La **CCI Réunion** appelle à prendre conscience de cet **enjeu vital pour notre économie ultramarine**, composée à **90% de petites entreprises**.